

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3 MARS 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7<sup>e</sup> ANNÉE N° 36

### SOMMAIRE

#### COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

##### AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

*Communiqué* ..... 613/64

*Dispositions communes aux concours de recrutement dont les avis sont  
publiés dans le présent «Journal officiel» par les institutions de la  
Communauté* ..... 613/64

##### HAUTE AUTORITÉ

*Avis de concours n° HA/A/9/AP (un administrateur principal)* ..... 616/64

*Avis de concours n° HA/A/10/A (un administrateur)* ..... 617/64

*Avis de concours n° HA/C/12/C (trois commis-standardistes)* ..... 618/64

*Avis de concours n° HA/D/1/COU (quatre coursiers)* ..... 620/24

# COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

## AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

### COMMUNIQUÉ

*Les dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté prévoient que les concours de recrutement sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions de l'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.*

*Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public fait pour un emploi déterminé.*

*En conséquence, les candidatures reçues par les institutions antérieurement à cet appel de candidatures ne sauraient entrer d'office en compétition, quelles que soient les qualifications attestées.*

*Les personnes qui auraient déjà fait acte de candidature dans les services des institutions des Communautés et qui désireraient participer aux concours de recrutement désormais ouverts sont donc invitées à renouveler leur candidature au(x) poste(s) pour le(s)quel(s) elles possèdent les titres et qualifications requis.*

*L'acte de candidature doit être rempli à la machine à écrire ou à l'encre NOIRE en caractères d'imprimerie en suivant scrupuleusement les instructions énoncées sur le formulaire. Il mentionnera entre autres, à l'endroit ad hoc, la référence du concours visé (N° HA/...).*

### **DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT LES AVIS SONT PUBLIÉS DANS LE PRÉSENT «JOURNAL OFFICIEL» PAR LES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ**

Le recrutement doit viser à assurer à l'institution le concours de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence, de rendement et d'intégrité, recrutés sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres de la Communauté.

Les fonctionnaires sont choisis sans distinction de race, de croyance ou de sexe.

### I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'une des institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté:

1. Être ressortissant d'un des États membres de la Communauté<sup>(1)</sup>, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;
2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
4. Avoir satisfait au concours de recrutement sur titres ou sur épreuves; ou sur titres et épreuves;
5. Ne pas être atteint d'une infirmité ou maladie susceptible de le gêner dans l'exercice de ses fonctions ou de présenter un danger pour les autres agents;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer<sup>(2)</sup>.

### II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par l'annexe III du statut des fonctionnaires de la Communauté:

Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination;

les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires;

pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;

l'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions prévues aux alinéas 1, 2 et 3 des conditions générales ci-dessus et la transmet au président du jury accompagnée des dossiers de candidatures;

<sup>(1)</sup> Actuellement, les États membres de la Communauté sont:

- la république fédérale d'Allemagne
- la Belgique
- la France
- l'Italie
- le Luxembourg
- les Pays-Bas.

<sup>(2)</sup> Les langues officielles de la Communauté sont actuellement: l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

le jury prend connaissance des dossiers et détermine la liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours;

en cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves;

en cas de concours sur titres, le jury, après avoir établi les critères sur la base desquels il appréciera les titres des candidats, procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée à l'alinéa 6 ci-dessus;

en cas de concours mixte, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives.

Les travaux du jury sont secrets.

Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitudes. Cette liste, dans toute la mesure du possible, comporte un nombre de candidats au moins double du nombre de postes à pourvoir; elle est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter.

### III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de six mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

### IV. Rémunération

La rémunération comprend:

1. Un traitement brut de base,
2. Sous certaines conditions, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base,
3. S'il y a lieu:
  - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base,
  - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.000,— par enfant à charge,
  - une allocation scolaire correspondant aux frais effectifs de scolarité, à concurrence de FB 900,— par mois.

Cette rémunération est soumise aux retenues sociales prévues au statut des fonctionnaires (pension-assurances, maladie et accidents).

Elle est également soumise, en vertu de l'article 106 du statut des fonctionnaires, à un ajustement compensatoire.

Elle n'est, par contre (art. 11 du protocole sur les privilèges et immunités), soumise à aucun impôt sur le territoire des États membres de la Communauté.

## HAUTE AUTORITÉ

### AVIS DE CONCOURS N° HA/A/9/AP

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement d'un

#### ADMINISTRATEUR PRINCIPAL

dans la direction «Relations extérieures» au secrétariat général, et dont la carrière porte sur les grades 5 et 4 de la catégorie A.

#### *I. Nature des fonctions:*

- Étudier et suivre les relations politiques et commerciales avec les pays tiers;
- participer à des réunions dans le cadre de la Communauté et à des négociations avec les pays tiers.

#### *II. Traitement:*

Le recrutement aura lieu en A/5 ou A/4.

Sauf s'agissant d'un lauréat appartenant déjà en qualité de fonctionnaire aux cadres de l'une des institutions des Communautés et dont la situation imposerait un autre classement, le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à FB 25.900,— (A 5/1).

Il pourra toutefois, en raison de la formation et/ou de l'expérience professionnelle spécifique de l'intéressé, être porté au maximum à FB 36.300,— (A 4/4), par attribution d'une bonification d'ancienneté.

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la

C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

#### *III. Concours:*

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

#### *1. Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

- Formation universitaire sanctionnée par un diplôme ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent;
- bonne connaissance des problèmes des relations extérieures et notamment de la politique commerciale des Communautés;
- il sera tenu compte d'une expérience pratique déjà acquise dans ces domaines.

#### *2. Age minimum:* 30 ans à la date du 1<sup>er</sup> avril 1964 (être né avant le 2 avril 1934) cette limite étant diminuée de 2 ans pour les fonctionnaires des Communautés titularisés depuis un an au moins.

#### *3. Connaissances linguistiques:* connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté, connaissances satisfaisantes d'une deuxième langue de la Communauté. Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues de la Communauté. La connaissance de l'anglais est souhaitable.

#### *4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du Journal officiel des Communautés européennes.*

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

**HAUTE AUTORITÉ**  
DIRECTION DU PERSONNEL  
SERVICE DE L'EFFECTIF

**EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT  
FÜR KOHLE UND STAHL**

**HOHE BEHÖRDE**  
PERSONALDIREKTION  
PERSONALVERWALTUNG

**ACTE DE CANDIDATURE  
BEWERBUNGSFRAGEBOGEN**

**AVIS IMPORTANT**

Pour être pris en considération, le présent acte de candidature doit:  
1) Parvenir à l'institution dans les délais prescrits,  
2) Mentionner la référence du ou des concours visé(s),  
3) Être rempli à la machine à écrire ou à l'encre NOIRE, en caractères d'imprimerie.

**ZUR BEACHTUNG**

Die Bewerbung wird nur berücksichtigt, wenn der Fragebogen  
1. innerhalb der vorgeschriebenen Frist bei der Institution eingeht,  
2. die Nummer der in Betracht kommenden Stellenausschreibung(en) enthält,  
3. mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte ausgefüllt ist.

N° du ou des concours: .....

Ausschreibung(en) Nr.: .....

1. Nom de famille: ..... Prénom usuel: ..... Second prénom: ..... Nom de jeune fille s'il y a lieu: .....  
Familiennamen: ..... Vorname: ..... Zweiter Vorname: ..... Mädchenname (bei Verheirateten): .....

2. Adresse pour la correspondance: ..... N° de téléphone: .....  
Anschrift: ..... Telefon-Nr.: .....

3. Résidence permanente: .....  
Ständiger Aufenthaltsort: .....

4. Lieu de naissance: ..... Date de naissance: ..... Nationalité à la naissance: ..... Nationalité actuelle: .....  
Geburtsort: ..... Geburtsdatum: ..... Staatsangehörigkeit b. d. Geburt: ..... Derzeitige Staatsangehörigkeit: .....

5. Sexe (marquer d'une croix × le carré correspondant): 6. Etat civil (marquer d'une croix × le carré correspondant):  
Geschlecht (bitte Rechteck ankreuzen): Familienstand (bitte Rechteck ankreuzen):

|                          |                          |                          |                          |                          |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| MASCULIN                 | FEMININ                  | CELIBATAIRE              | MARIE(E)                 | VEUF(VE)                 | DIVORCE(E)               | SEPARÉ(E)                |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| MÄNNLICH                 | WEIBLICH                 | LEDIG                    | VERHEIRATET              | VERWITWET                | GESCHIEDEN               | GETRENNT<br>LEBEND       |

7. Avez-vous des personnes à votre charge? OUI ☐ NON ☐  
Haben Sie unterhaltsberechtigten Personen zu versorgen? JA NEIN

Si oui, donnez les renseignements suivants:

Wenn ja, werden Sie gebeten, folgende Auskünfte zu geben:

| NOM<br>NAME | AGE<br>ALTER | DEGRE DE PARENTE<br>VERWANDTSCHAFTSGRAD | NOM<br>NAME | AGE<br>ALTER | DEGRE DE PARENTE<br>VERWANDTSCHAFTSGRAD |
|-------------|--------------|-----------------------------------------|-------------|--------------|-----------------------------------------|
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |
|             |              |                                         |             |              |                                         |

8. Adresse et profession des parents: .....  
Anschrift und Beruf der Eltern: .....

9. Situation militaire (et grade): .....  
Militärverhältnis: .....

(A remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**)  
(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit **SCHWARZER** Tinte auszufüllen)

Numéro du  
ou des  
concours:  
  
Ausschrei-  
bung(en) Nr.:

10. Nom: Prénom: Age: Nationalité:  
Name: Vorname: Alter: Staatsangehörigkeit:

Photographie récente  
**Lichtbild**  
(aus letzter Zeit)

Adresse pour la correspondance **Anschrift:**

(Maximum 5 cm × 5 cm)

11. Degré d'instruction (donner les détails complets en employant les cases ci-dessous):  
**Ausbildungsgang (genaue und vollständige Angaben):**

(A) Etablissements d'enseignement supérieur:  
(A) **Hochschulen:**

| NOM ET LIEU<br>NAME UND ORT | ANNEES D'ETUDES<br>STUDIENJAHRE | DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES<br>DIPLOME UND AKADEMISCHE TITEL | MATIERES PRINCIPALES<br>HAUPTFÄCHER |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
|                             | DE<br>VON                       | A<br>BIS                                                           |                                     |
|                             |                                 |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |                                                                    |                                     |
|                             |                                 |                                                                    |                                     |

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple: enseignement secondaire, enseignement technique d'apprentissage ou formation équivalente):

(B) **Ausbildung nach dem 14. Lebensjahr (z. B. Höhere Schule, Fachausbildung, Lehrlingsausbildung oder eine gleichwertige Ausbildung):**

| NOM ET LIEU<br>NAME UND ORT | CATEGORIE<br>FACH | ANNEES D'ETUDES<br>SCHUL- BZW.<br>AUSBILDUNGSJAHRE | CERTIFICATS ET DIPLOMES OBTENUS<br>ZEUGNISSE UND DIPLOME |
|-----------------------------|-------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                             |                   |                                                    |                                                          |
|                             |                   |                                                    |                                                          |
|                             |                   |                                                    |                                                          |
|                             |                   |                                                    |                                                          |
|                             |                   |                                                    |                                                          |

12. Ouvrages importants que vous avez publiés (ne pas indiquer d'autres documents que ceux ayant un rapport direct avec le poste sollicité):

**Veröffentlichte Arbeiten (nur Arbeiten angeben, die sich auf die Stelle beziehen, um die Sie sich bewerben):**

13. Connaissances linguistiques:  
**Sprachkenntnisse:**

|                                    | Langue maternelle<br>Muttersprache | POUR LIRE<br>LESEN    |             |                         | POUR ECRIRE<br>SCHREIBEN |             |                         | POUR PARLER<br>SPRECHEN |             |                         |
|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------------------|--------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------|
|                                    |                                    | Très bien<br>Sehr gut | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend | Très bien<br>Sehr gut    | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend | Très bien<br>Sehr gut   | Bien<br>Gut | Passable<br>Ausreichend |
| Allemand/Deutsch                   |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Français/Französisch               |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Italien/Italienisch                |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Néerlandais/Niederländ.            |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |
| Autres langues/<br>Andere Sprachen |                                    |                       |             |                         |                          |             |                         |                         |             |                         |

14. Connaissances sténo-dactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes):

**Kenntnisse in Kurzschrift und im Maschinenschreiben (Angabe der Schnelligkeit/Minute; präzisieren, ob es sich um Wörter, Silben oder Anschläge handelt.):**

|                                      | ALLEMAND<br>DEUTSCH | FRANÇAIS<br>FRANZÖSISCH | ITALIEN<br>ITALIENISCH | NEERLANDAIS<br>NIEDERLÄNDISCH | AUTRES LANGUES<br>ANDERE SPRACHEN |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Dactylographie<br>Maschinenschreiben |                     |                         |                        |                               |                                   |
| Sténographie/Kurzschrift             |                     |                         |                        |                               |                                   |
| Sténotypie                           |                     |                         |                        |                               |                                   |

(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit SCHWARZER Tinte auszufüllen)

15. **SITUATIONS ANTERIEURES:** En partant de votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuilles de papier supplémentaires si c'est nécessaire.

**BISHERIGE TÄTIGKEIT:** Beginnend mit Ihrer derzeitigen Stelle sind in umgekehrter chronologischer Reihenfolge sämtliche Stellen anzugeben, die Sie in den letzten 10 Jahren bekleidet haben; ferner sämtliche außerhalb dieser Zeit erworbenen Erfahrungen, die Ihres Erachtens für die Beurteilung Ihres jeweiligen Dienstverhältnisses wichtig sind. Für jede Stelle ist ein besonderes Viereck auszufüllen. Erforderlichenfalls sind zusätzliche Blätter zu verwenden.

[illegible][illegible]

(À remplir à la machine à écrire ou en lettres d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**)  
(Mit der Maschine oder in Druckschrift mit **SCHWARZER** Tinte auszufüllen)

16. Séjours à l'étranger:  
Auslandsaufenthalte:

.....  
.....  
.....

17. Avez-vous déjà présenté des concours de la Haute Autorité?  
Haben Sie sich bereits bei der Hohen Behörde beworben?

OUI  
JA

☐

NON  
NEIN

☐

Dans l'affirmative, indiquez les numéros:  
Wenn ja, Angabe der Nummer der Stellenausschreibung:

.....

18. Décorations et titres:  
Orden und Titel:

.....

19. Activités sociales et sportives:  
Soziale und sportliche Tätigkeit:

.....

20. Aptitudes ou goûts particuliers:  
Fähigkeiten oder besondere Neigungen:

.....

21. Références: Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres.  
Referenzen: Angabe des Namens und der Anschrift von drei Personen, mit denen Sie weder verwandt noch verschwägert sind und die über Ihre Person und Ihre Fähigkeiten Auskunft erteilen können.

| NOM COMPLET<br>VOLLSTÄNDIGER NAME | ADRESSE COMPLETE (N° DE TÉLÉPHONE, SI VOUS LE CONNAISSEZ)<br>VOLLSTÄNDIGE ANSCHRIFT (TELEFON-NR., SOWEIT BEKANNT) | ACTIVITE OU PROFESSION<br>BERUF BZW. TÄTIGKEIT |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |
| .....                             | .....                                                                                                             | .....                                          |

22. Condamnations et sanctions administratives:  
Vorstrafen und Disziplinarstrafen:

.....

Je soussigné(e) certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes qui sont exigées pour être admis à participer à un concours ouvert par la Haute Autorité de la C.E.C.A., à savoir:

- «1) Etre ressortissant d'un des pays visés à l'article 79 du traité (\*) et y jouir de ses droits civiques;
- 2) Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui leur sont applicables en matière militaire;
- 3) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions.»

Je m'engage à fournir les pièces d'état civil, certificats ou documents correspondants et les produire dès qu'ils me seront demandés.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

Ich, der (die) Unterzeichnete, bestätige, daß ich die obigen Angaben nach bestem Wissen und Gewissen gemacht habe und daß sie vollständig sind.

Ich erkläre hiermit ehrenwörtlich, daß ich die folgenden Zulassungsbedingungen zu einer Prüfung auf Grund einer Stellenausschreibung der Hohen Behörde der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl erfülle:

- „1. Die Bewerber müssen Staatsangehörige eines der in Artikel 79 des Vertrages über die Gründung der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl genannten Länder sein (\*) und dort die bürgerlichen Ehrenrechte besitzen;
2. ihr Wehrdienstverhältnis muß im Einklang mit den für sie geltenden gesetzlichen Bestimmungen sein;
3. sie müssen den sittlichen Anforderungen entsprechen, welche die Ausübung ihres Amtes voraussetzt.“

Ich verpflichte mich, die betreffenden Personenstandsurkunden, Zeugnisse oder sonstigen Dokumente zu beschaffen und auf Verlangen vorzulegen.

Ferner erkläre ich mich bereit, mich der jeder Einstellung vorausgehenden ärztlichen Untersuchung zu unterziehen.

.....  
(Date/Datum)

.....  
(Signature/Unterschrift)

(\*) Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

(\*) Von dem Erfordernis der Staatsangehörigkeit kann der Einstellungsberechtigte in Ausnahmefällen absehen.

Les candidat(e)s qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 3 avril 1964 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 17 avril 1964.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront ac-

ceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidat(e)s sont informé(e)s que, pour la constitution de leur dossier, ils (elles) ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidat(e)s seront informé(e)s, chacun(e) en ce qui le (la) concerne, des résultats du concours.

### AVIS DE CONCOURS N° HA/A/10/A

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement d'un

#### ADMINISTRATEUR

dans la direction «Transports» à la direction générale «Économie-Énergie» et dont la carrière porte sur les grades 7 et 6 de la catégorie A.

#### I. Nature des fonctions:

- Collaborer aux travaux concernant les questions de caractère général en matière de transport et les questions communes à plusieurs modes de transports, notamment en matière de:
  - publicité des prix et conditions de transport, d'élimination des discriminations dans ces prix et conditions et d'harmonisation de ceux-ci;
  - statistiques et nomenclatures de transport.
- Collaborer aux travaux relatifs à la coopération avec la C.E.E. en matière de transport;
- participer aux travaux de secrétariat des réunions avec des représentants de gouvernements, de transporteurs ou d'utilisateurs intéressés.

#### II. Traitement:

Le recrutement aura lieu au grade A/7.

Sauf s'agissant d'un lauréat appartenant déjà en qualité de fonctionnaire aux cadres de l'une des institutions des Communautés et dont la situation imposerait un autre classement, le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à FB 18.550,— (A 7/1).

Il pourra toutefois, en raison de la formation et/ou de l'expérience professionnelle spécifique de l'intéressé, être porté au maximum à FB 20.650,— (A 7/3), par attribution d'une bonification d'ancienneté.

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

### III. Concours:

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

1. *Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

- Formation de niveau universitaire sanctionnée par un diplôme ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent;
- une connaissance des problèmes de transport dans le cadre de l'application du traité instituant la C.E.C.A. et du traité instituant la C.E.E. et une expérience dans ce domaine seraient souhaitables;
- une certaine expérience administrative.

2. *Age minimum:* 25 ans à la date du 1<sup>er</sup> avril 1964 (être né avant le 2 avril 1939).

3. *Connaissances linguistiques:* connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté, connaissance satisfaisante d'une deuxième langue de la Communauté.

4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidat(e)s qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 3 avril 1964 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 17 avril 1964.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidat(e)s sont informé(e)s que, pour la constitution de leur dossier, ils (elles) ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidat(e)s seront informé(e)s, chacun(e) en ce qui le (la) concerne, des résultats du concours.

### AVIS DE CONCOURS N° HA/C/12/C

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement de

#### TROIS COMMIS (STANDARDISTES)

à la direction des affaires intérieures de la direction générale «Administration et Finances», et dont la carrière porte sur les grades 3 et 2 de la catégorie C et qui sont destiné(e)s à pourvoir les vacances actuellement existantes dans les

services de la Haute Autorité, et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement destinée à pourvoir des postes de même catégorie, grade et spécialité, susceptibles de devenir disponibles ou d'être créés d'ici le 31 décembre 1964 et qui ne seraient pas pourvus par mutation ou par promotion ni par concours interne, ni par transferts en provenance des autres institutions des Communautés.

*I. Nature des fonctions:*

- Desservir une centrale téléphonique d'environ 300 extensions internes, et établir les communications internationales;
- tenir le journal quotidien des communications établies;
- contrôler les fiches mécanographiques individuelles par communication, établies par les P.T.T., avec les inscriptions du journal;
- établir les relevés mensuels pour l'ensemble de ces communications.

*II. Traitement:*

Le recrutement aura lieu au grade 3 de la catégorie C.

Le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à FB 9.150,— (C 3/1).

Le (la) lauréat(e) pourra toutefois, en raison de sa formation et/ou de son expérience professionnelle spécifique, bénéficier d'une bonification d'ancienneté permettant de porter le traitement au maximum à FB 10.250,— (C 3/3).

Le traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

*III. Concours:*

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidat(e)s qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

*1. Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

- Études secondaires, moyennes, commerciales, techniques ou professionnelles ou expérience professionnelle d'un niveau équivalent;
- une bonne expérience du métier de téléphoniste.

2. *Age maximum:* 18 ans à la date du 1<sup>er</sup> avril 1964 (être né(e) avant le 2 avril 1946).

3. *Connaissances linguistiques:* connaissance approfondie de la langue française ou de la langue allemande, très bonnes connaissances orales de la deuxième langue (de l'allemand ou du français respectivement). Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues de la Communauté et de l'anglais.

4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidat(e)s qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 3 avril 1964 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 17 avril 1964.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidat(e)s sont informé(e)s que, pour la constitution de leur dossier, ils (elles) ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidat(e)s seront informé(e)s, chacun(e) en ce qui le (la) concerne, des résultats du concours.

## AVIS DE CONCOURS N° HA/D/1/COU

La Haute Autorité organise un concours général pour le recrutement de

## QUARTE COURSIERS

à la direction des affaires intérieures de la direction générale «Administration et Finances» et dont la carrière se situe dans le grade 4 de la catégorie D.

*I. Nature des fonctions:*

Répartition et distribution du courrier dans les bâtiments de la Haute Autorité.

*II. Traitement:*

Sauf s'agissant de candidats ayant bénéficié d'un classement supérieur en qualité d'agents temporaires affectés à ces mêmes postes alors qu'ils étaient postes temporaires (décision de la Commission des présidents en date du 15 juillet 1963), le traitement mensuel de base de début brut sera fixé à FB 6.050,— (D 4/1).

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté et ses annexes (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

Un ajustement compensatoire est opéré sur les droits pécuniaires des fonctionnaires de la C.E.C.A. (voir point IV des «Dispositions communes» reprises à la page 613/64 du présent Journal officiel).

*III. Concours:*

Ce concours aura lieu sur titres.

Il est ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

1. *Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

- Études primaires, techniques ou professionnelles ou expérience d'un niveau équivalent.

2. *Age minimum:* 18 ans à la date du 1<sup>er</sup> avril 1964 (être né avant le 2 avril 1946).

3. *Connaissances linguistiques:* connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et connaissance satisfaisante d'une deuxième langue de la Communauté.

4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la Communauté qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours doivent, après l'avoir dûment rempli et signé, adresser sous pli recommandé, à M. le Directeur général de l'administration et des finances, Haute Autorité de la C.E.C.A., 9, place de la Gare, Luxembourg (Grand-Duché) — à qui il devra parvenir au plus tard le 3 avril 1964 — l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ou souhaités peuvent être envoyés séparément, à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 17 avril 1964.

Ces documents doivent être fournis sous la forme de copies certifiées conformes des documents originaux, les pièces transmises pour les dossiers de candidatures ne pouvant en aucun cas être restituées (les photocopies ne seront acceptées que si elles comportent, *non photocopiée*, la formule les certifiant conformes à l'original). Pour les titres ou diplômes d'études scolaires, universitaires ou supérieures, il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront prises en considération que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidats sont informés que, pour la constitution de leur dossier, ils ne pourront pas se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront informés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

